



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Gardien.nes logé.es : vous pouvez reporter vos congés non pris en cas d'arrêt maladie !

Les gardiennes d'école logé.es ont un cycle de travail contraignant, avec des **périodes de congés imposés** (petites vacances, été à l'exception de la 1^e et dernière semaine).

Lors des négociations sur le règlement de service des gardien.nes, **le SUPAP-FSU avait obtenu la possibilité de prendre jusqu'à 5 jours de congés en période scolaire** (à rattraper sur une période de vacances scolaires).

Nous demandions déjà à l'époque la possibilité de prendre **10 jours de congés en période scolaire** (urgences familiales, souhait de prendre des vacances hors vacances scolaires...). Nous avons récemment **renouvelé cette demande légitime** en audience avec la DASCO. Nous vous tiendrons informé.es.

S'agissant des **arrêts maladies survenant pendant une période non travaillée**, la DASCO a indiqué pendant des années que les gardien.nes ne pouvaient pas récupérer ces jours si elles avaient bénéficié d'au moins 20 jours de congés dans l'année ! De même la DASCO indiquait que les gardien.nes logé.es ne pouvaient pas reporter les jours de congés non pris sur un compte épargne temps !

Notre syndicat contestait ces dispositions...et la DASCO a fini par nous entendre !

La note annuelle 2025 sur l'organisation du temps de travail des gardien.nes confirme en effet que :

- Si un.e gardien.ne logé.e est en arrêt maladie pendant une période de congés fixes, **les jours de congés non pris sont reportés et peuvent être pris sur une période travaillée** de l'année en cours (ou pendant les 15 mois suivants l'année en cours)
- Si les jours de congés reportés n'ont pas pu être posés en période scolaire, ils peuvent **alimenter un compte épargne temps dans la limite de 5 jours**

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com